

# POUR FAIRE FACE À LA CRISE LIÉE AU COVID-19



## Opération «chèques solidarité» du 4 Juillet au 31 Décembre 2020

Face à la crise économique consécutive à la pandémie de la COVID-19, cette opération a pour objectif de vous soutenir, vous les acteurs économiques du Pellerin !

Vendredi 3 juillet 2020, un carnet de « chèques solidarité » d'une valeur totale de 30 € sera distribué aux 2500 foyers Pellerinains.

**Ces chèques (2 x 5 € et 2 x 10€) seront utilisables** chez tous les commerçants (hors grande surface), artisans et prestataires de services de la ville souhaitant participer à cette opération, **pour tout achat** (hors alcool, tabac et Française des jeux) **supérieur ou égal au double de leur valeur**. Exemple : utilisation d'un chèque de 5 € pour un achat de 10 € et plus.

### Pourquoi accepter les «chèques solidarité» ?

Les « Chèques solidarité » sont un moyen d'inciter les habitants à acheter et à consommer au Pellerin. Si vous les acceptez, les Pellerinains pourront **les dépenser dans votre établissement**. L'occasion pour certains de consommer différemment et pour vous peut-être, de vous faire connaître d'une nouvelle clientèle.

Adhérer à ce nouveau dispositif offre également la possibilité de **gagner en visibilité** grâce à la plateforme **Ireby.pro/ville-lepellerin**, qui recense l'ensemble des acteurs économiques de la ville participant à l'opération. En effet, jusqu'en septembre 2021, vous y disposerez d'une «**vitrine en ligne**» **gratuite**, sur laquelle vous serez libre de publier vos offres et actualités. Dans une démarche de **fidélisation**, les habitants pourront aussi cumuler des points dans une cagnotte personnelle.

## Comment fonctionne le remboursement des «chèques solidarité» ?

La société TransWay, en charge de la mise en oeuvre opérationnelle de ce projet a été mandatée par la Commune pour vous accompagner. Elle est également en charge de la gestion financière de l'opération et du remboursement des « chèques solidarité » auprès des acteurs économiques de la ville.

**Les commerçants, artisans et prestataires de services participant à l'opération recevront un lien Google Form** sur lequel un formulaire leur permettra d'entrer le nom de leur société, le ou les numéros du ou des chèques perçus (chaque chèque dispose d'un numéro unique) et de leur date de réception.

**La facturation sera traitée de façon hebdomadaire et le remboursement réalisé par virement sous 48h.**

Le projet étant considéré comme une prestation faisant apparaître **un régime de TVA à 20%**, ce régime sera proposé à tous les acteurs économiques. Un commerçant appliquant une TVA à 5,5 % (ex. vente à emporter) devra alors facturer ses « Chèques solidarité » avec une TVA à 20 % à TransWay.

## Pourquoi vous inscrire sur Irebyshop ?



Ireby shop est une **plateforme dédiée au marchand, gratuite et sans engagement**. Vous inscrire sur Irebyshop vous permettra d'acquérir **une visibilité plus grande, de générer un surcroit de C.A, de créer un cercle vertueux qui permettra d'améliorer le pouvoir d'achat des riverains et de générer du revenu supplémentaire**.

Le principe est simple, vous créez votre compte, vous déposez une offre (ex. -15% sur l'achat de 5 baguettes). Les consommateurs inscrits sur la plateforme auront des points qui leur permettront d'**acheter vos offres** et de venir les utiliser dans votre établissement.

**Opération financée par la Ville du Pellerin et pour partie par le Cif et le Crédit Agricole.**